



**2132 - Aides en faveur de l'artisanat  
et conventionnement SOFARIS**

**Chambre de métiers d'Alsace  
- Contrat d'objectifs 2011**

**Rapport n° CP/2011/185**

**Service gestionnaire :**

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le contrat d'objectifs 2011 de la Chambre de Métiers d'Alsace, doté d'une subvention départementale de 170.000 €.

**I. La situation de l'artisanat dans le Bas-Rhin**

Avec 16.754 établissements au 1er janvier 2011 dans le Bas-Rhin, le secteur artisanal représente près d'un tiers des établissements du champ ICS (Ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Répertoire SIRENE).

L'artisanat est également un important secteur d'emplois avec plus de 115.543 personnes actives dont 99.425 salariés soit 16,8 % de l'emploi salarié du département. Il reste créateur d'emplois.

**II. Le Plan d'Action Prioritaires 2007-2013 de la Chambre de Métiers d'Alsace au cœur de la contractualisation 2011 avec le Conseil Général**

Lors de sa session plénière de janvier 2007, la CMA a adopté un nouveau Plan d'Actions Prioritaires 2007-2013 construit autour de 8 axes d'intervention :

1. Défense et représentation des intérêts généraux de l'artisanat
2. Conseil Juridique
3. Promotion des métiers, information des parents, orientation des jeunes et des adultes
4. Redéfinition de la filière artisanale et adaptation des formations
5. Accompagnement des créateurs, des repreneurs et des cédants
6. Accompagnement des entreprises dans le maintien de leur compétitivité et dans leur développement
7. Communication
8. Une organisation pour mieux répondre aux attentes (proximité, démarche qualité, territorialisation, offre de services numériques, service de réponse rapide, travail en partenariat et en réseau)

A travers ce nouveau plan d'actions, la CMA entend renforcer ses interventions en faveur de la promotion des métiers de l'artisanat, de l'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales, du maintien de la compétitivité des entreprises artisanales et de l'accompagnement de leur développement, du soutien à l'animation territoriale.

C'est pourquoi, le partenariat 2011 entre le Conseil Général et la CMA sera élaboré sur la base des nouveaux axes d'intervention de la Chambre, notamment les axes 3, 5, 6 et 8.

Pour mener à bien l'ensemble des missions renouvelées, la CMA sollicite la reconduction de la contribution départementale à son niveau de 2010, soit un montant de 170.000 €.

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la CMA assure la gestion du guichet unique Région/ Départements relatif au dispositif harmonisé en faveur de la création-reprise d'entreprises artisanales.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa réunion du 24 février 2011, s'est prononcée favorablement sur le contrat d'objectifs 2011 de la CMA doté d'une participation départementale à hauteur de 170.000 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur l'enveloppe budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15067	65-65737-91	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

- *d'approuver le Contrat d'objectifs 2011 à intervenir entre le Conseil Général du Bas-Rhin et la Chambre de Métiers d'Alsace;*
- *d'attribuer une subvention de 170.000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace au titre du Contrat d'objectifs 2011;*
- *d'autoriser son Président à signer ledit Contrat d'objectifs 2011.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL